

FORMATION



COMPRENDRE LES SOCIETES AGRICOLES

Sensibiliser et autonomiser les paysans dans leur prise de décision
lors de la création d'une société agricole
ou lors de l'entrée / sortie d'un.e associé.e



Journée 1

Identifier les différences et les obligations entre une entreprise individuelle / personne physique et une société agricole / personne morale.

Identifier les étapes clés lors de la création d'une société agricole, la chronologie et les interlocuteurs.

Comprendre le statut d'associé (acquisition, ses pouvoirs, ses obligations)

Définir les différentes formes de sociétés agricoles : juridique, fiscal, organisation

Identifier les points de vigilance par rapport à la Politique Agricole Commune (PAC) et les sociétés agricoles.



Maison Paysanne de l'Aude - 1 avenue Salvador Allende - 11 300 Limoux

